

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 1996

Québec, le 1^{er} novembre 1996

Monsieur Ghislain Parent
Directeur général
Cégep de Saint-Félicien
1105, Boul. Hamel
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* et du programme de DEC en *Informatique* – Lettres datées des 17 et 18 juin 1996.

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 10 septembre 1996, des mesures prises par le Cégep de Saint-Félicien pour donner suite aux rapports d'évaluation du programme de *Techniques d'éducation en services de garde* (TESG) conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) et du programme d'*Informatique* menant à un diplôme d'études collégiales (DEC).

Programme d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde*

Dans son rapport d'évaluation, la Commission en arrivait à la conclusion que la mise en œuvre de ce programme offert par le Cégep de Saint-Félicien était problématique. Elle considérait que le Collège devait apporter des corrections pour répondre aux problèmes identifiés dans le rapport et lui demandait de l'informer des suites données aux recommandations et aux suggestions qui y étaient formulées.

L'application de la nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) adoptée par le Collège et les mécanismes de contrôle qui s'y rattachent ainsi que le support, les outils et la formation offerts au personnel devraient favoriser l'atteinte des objectifs des cours, une meilleure adéquation aux objectifs du programme, le respect de la pondération des cours et le resserrement des pratiques d'évaluation.

Les actions menées au chapitre de l'embauche du personnel enseignant, dont la constitution d'une banque de ressources suite à un processus de sélection et la formation en pédagogie offerte au personnel du Service de la formation continue, sont de nature à améliorer la diversité et la compétence des ressources humaines assignées au programme. La Commission note aussi que le Collège a paraphé des ententes formelles avec quatre garderies du secteur afin d'offrir aux élèves des milieux de stage appropriés et en nombre suffisant.

Le Collège a également pris en considération les suggestions de la Commission en élaborant un mécanisme d'identification des besoins de formation et en affectant des ressources supplémentaires à la gestion du programme, tant en formation créditée qu'en formation sur mesure.

La Commission estime que le Collège a consenti des efforts sérieux pour redresser la situation du programme de TEG et que celui-ci remplit désormais les conditions nécessaires pour assurer une formation de qualité.

Programme de DEC en *Informatique*

Même si la Commission, dans son rapport d'évaluation de février 1996, reconnaissait que le programme de DEC en *Informatique* offert par le Cégep de Saint-Félicien était de qualité, elle y formulait des recommandations et des suggestions susceptibles d'aider à parfaire la qualité de la mise en œuvre du programme.

Le Collège a pris des moyens pour assurer un support technique plus adéquat au programme. Par ailleurs, l'adhésion du Collège à la Vitrine APO devrait résoudre les problèmes quant à la procédure d'inventaire et à la mise à jour des logiciels disponibles pour la formation.

Comme dans le cas du programme de TEG, l'application de la PIEA révisée par le Collège et les mécanismes plus efficaces de vérification des plans de cours et de soutien à l'évaluation sont des moyens adéquats pour assurer la réalisation des objectifs des cours et du programme.

La Commission prend aussi acte des mesures mises de l'avant pour donner suite aux suggestions du rapport d'évaluation, comme l'acquisition d'un nouveau serveur-réseau et d'un serveur Internet, l'implantation d'un comité de programme, la révision des grilles de cours et des objectifs de certains cours.

Suite aux améliorations apportées à la mise en œuvre des programmes concernés, il appartient désormais au Cégep de Saint-Félicien de veiller au maintien de leur qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer